



COMPTE RENDU CONSEIL DE LAEKEN

– 2^{EME} RÉUNION

Réunion à GC Nekkersdal le vendredi 24 juin 2022 de 19h à 21h

Présent.e.s

Membres citoyen.nes du Conseil :

M. Alexis Servaes ; Mme Jessica Poty ; Mme Fairouz Chahir ; M. Aboubakr Ymziran ; Mme Gabriela Oravova ; M. Jason Van Der Elst ; Mme Amel Kada ; Mme Émilie Van Ex Coelmont

Membres représentant.e.s des associations :

M. Philippe Lemoine (Laeken Découverte) ; Mme Carole Barbé (Picol ASBL) ; Serge Malaisse (Laeken.Brussels) ; M. Jean-Charles Verhaeghe (Buurtcomité Triangle) ; M. Timo Vantygheem (GC Nekkersdal)

Bruxelles Participation :

Astride Nderagakura (Facilitation)

Cabinet Pinxteren :

Ilse Taildeman, Conseillère en Participation du Cabinet Pinxteren (Facilitation)

La personne de contact pour le Conseil de Laeken est Astride Nderagakura.

Excusé.es

Membres citoyen.nes du Conseil :

M. Jean-Marie Amand ; M. Pierre-Jean Marcus ; M. Hichame Laktibi ; M. François Laperche ; Mme Clauria Florica Petrovai Moldovan ; Mme Sehare Nadeem Akhtar ; Mme Mireille Simus ; Mme Maria Kulita

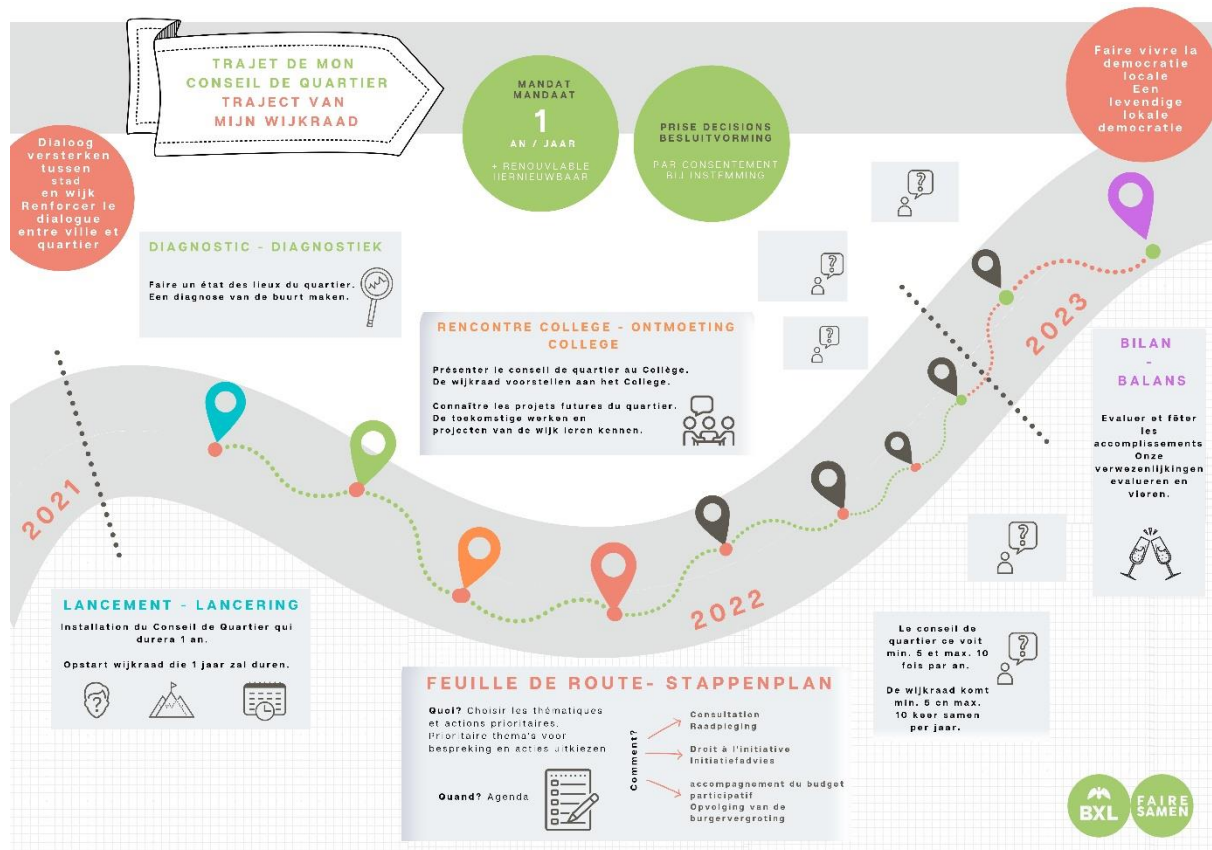
Membres représentant.e.s des associations :

Mme Hélène Fievet (Centre de jeunes L'horizon) ; Mme Hafida Mimoun El Kheir (Maisons de quartier) ; Mme Saliha Mahdi (Au bord de l'eau)

Introduction

À la suite de son lancement, le Conseil de Laeken, se réunit afin de réaliser le diagnostic de son quartier. En préparation de cette réunion, les membres ont été invité.es à envoyer leurs observations photographiques des problématiques observées dans le quartier. Cette réunion va servir à présenter ces retours, les discuter en groupe et démarrer le travail de la construction de la feuille de route qui visera à solutionner les problématiques soulevées.

Contexte du diagnostic



Ligne du temps de l'année du Conseil

Le travail du Conseil s'organise sur plusieurs mois et est rythmé par des temps forts de travail. Pour commencer son année, le Conseil doit déterminer les grands thèmes sur lesquels il va travailler durant les prochains mois. Pour ce faire, les membres du Conseil se concertent sur les problématiques principales et prioritaires qu'ils relèvent dans le quartier, en se servant d'images d'illustration, de photos et de discussions argumentées : c'est le diagnostic. Une fois cette analyse réalisée, le Conseil pourra décider de quelle manière il entend essayer de solutionner ces problématiques. Plusieurs possibilités sont offertes, ce sont les missions du Conseil, elles sont au nombre de trois :

- **Attribution du budget participatif**
- **Consultations sur des projets de la Ville**
- **Émission d'avis d'initiative**

(cf PDF « Missions du Conseil »)

En terme de chronologie, le travail de diagnostic commence cet été avec cette réunion. Sur base de ce travail, la construction de la feuille de route suivra dans le courant de l'automne.



Quelques questions

Pourrions-nous envisager une réunion pour parler des compétences de la Ville ?

Absolument. Le Conseil peut demander à être formé sur les services de la Ville, ses compétences et les limites de son champ d'action pour mieux préparer sa feuille de route.

Il y'a plusieurs options (NDLR : Missions du Conseil) pour construire la feuille de route.

Peut-on en choisir plusieurs ?

C'est une possibilité, en effet. Mais le Conseil doit argumenter la nécessité de ce choix et s'engager à le maintenir.

Qu'arrive-t-il à nos projets projets si nous changeons d'investissement ?

Les processus participatifs de la Ville de Bruxelles sont votés au Conseil communal. Les projets du Conseil comme ceux des budgets participatifs sont par extension des projets de la Ville : elle se doit donc de les réaliser, quelle que soit l'investissement en place.

Nous nous connaissons peu et les démarches à venir demandent des discussions venant d'un groupe soudé. Comment gérer notre début de collaboration tout en achevant des décisions communes ?

L'équipe de Bruxelles Participation assure la convivialité des réunions mais aussi la création d'une cohésion d'équipe assez forte pour pouvoir délibérer en groupe.

Plus précisément, le Conseil de quartier fonctionne grâce au principe d'intelligence collective.

Ces mode de prises de décisions préfèrent l'écoute active de chacun.e des membres, plutôt que la poursuite absolue de l'unanimité, ce qui minimise la création de tensions et promeut l'expression de tous et toutes de manière équitable.

Bruxelles Participation s'engage à pratiquer ces techniques afin de maintenir la dynamique de groupe et le respect de temps d'écoute/parole pour tous.tes les membres. Toutefois, chaque membre est garant.e de la bonne tenue des réunions et de la bienveillance des échanges. Pour répondre à la question, les autres Conseils ont réussi à trouver une dynamique pour toutes les phases décisionnelles de leur mandat.

Quel sera le montant du budget participatif ?

Le montant n'a pas encore été défini. Chaque montant est fixé en fonction des besoins du quartier et de sa superficie. Par exemple, Neder-Over-Heembeek (5km² pour 17 600 hab.) a reçu 1M d'euros de budget.

Le diagnostic

Les membres ont rassemblé des observations sur leur quartier, positives et négatives. Ces observations sous forme de photos ont été rassemblée en grand thèmes, puis présentées et discutées en groupe.

PROPRETÉ

- Il faut plus de poubelles dans les rues
- Il y'a trop de dépôts sauvages
- La propreté dans le Triangle Houba-Sobieski-Heysel laisse à désirer



- Les dépôts sauvages attirent les nuisibles comme les rats
- Manque d'urinoirs et de WC.
- + Les bulles à verre enterrées.

COMMERCE

- Les commerces ne sont pas assez diversifiés. Ils sont tous très similaires (même offres, mêmes concepts, mêmes produits) ce qui rend l'expérience « shopping » monotone et force le client à éviter Laeken.
- Les commerces prennent près de 50% de la place des trottoirs, rendant la circulation piétonne et PMR difficile.

PATRIMOINE

- + Il y'a plusieurs initiatives afin de mettre en valeur le patrimoine de Laeken.
- Les rénovations des beaux bâtiments de Laeken (Ancienne gare ou Be-Here par exemple) Beaucoup de monuments sont délaissés par cette dynamique d'entretien (le Passage Chambon, la Halte royale, le Pavillon chinois, le théâtre du Pavillon américain de l'Expo 58, le Pont Sobieski), pourtant ces emplacements clés pourraient valoriser l'espace public.

ESPACES VERTS

- + Les espaces verts sont multiples.
- Manque d'entretien des parcs .
- Manque d'une agora sportive pour accueillir du foot.
- Manque d'aménagement des abords du Canal.
- Manque de potagers collectifs.

MOBILITÉ & SÉCURITÉ

- + Extension du Tram 9.
- Manque de signalisation au sol ou de bac en béton/de fleurs pour protéger les voies.
- Manque de passages piétons ou passages piétons trop éloignés (ex. trop peu sur l'axe Cité Modèle à Roi Baudouin)
- Manque de stationnement pour les habitant.es, ceux existants sont occupés durant les événements.
- Pistes cyclables trop étroites

QUALITÉ DE VIE

- + Beaux espaces de rencontre (parcs, guinguette)
- + Tissu associatif agréable (Place de la Maison rouge, l'Interstice)
- Le commissariat est à l'abandon, manque de sécurité.
- Impression que le confort des habitant.es n'est pas une priorité lors des événements
- Chaque événement apporte son lot d'inconvénients sonores, de saleté, d'incivilités et même de vandalisme dans l'espace public et notamment autour du stade (ex : fréquent dépôt de détritrus sur les voitures)
- Mauvaise qualité de l'air.
- Manque d'une connexion avec la Ville et ses projets.



Suite à cette présentation, le travail continuera en septembre afin d'affiner les thèmes prioritaires. Le Conseil se détend avec un verre de l'amitié avant de se saluer avant la pause estivale.

Agenda

C'est l'été !

Retrouvons-nous fin août pour les annonces du programme du Conseil pour cet automne.

Nous rappelons aux **membres citoyens** du Conseil en retard qu'ils.elles doivent renvoyer leurs documents dans les plus brefs délais. De cet envoi dépend le défraiement de l'entièreté du groupe puisqu'un document manquant bloque la procédure :

- **Convention de Volontariat** (à remplir, dater, signer en deux exemplaires)
Les deux exemplaires sont à remettre impérativement en mains propres (pas de scans ou mail) soit par la poste (soit à déposer dans la boîte aux lettres)
- **Formulaire CI/CB** (à remplir, dater, signer en un exemplaire)
Envoi par mail possible, sinon soit par la poste (soit à déposer dans la boîte aux lettres)
- **Autorisation de prises de vues** (à remplir, dater, signer en un exemplaire)
Envoi par mail possible, sinon soit par la poste (soit à déposer dans la boîte aux lettres)

Où envoyer ?

Bruxelles Participation
Bd Émile Jacqmain, 19
1000 Bruxelles